

Séance du 26/06/2025  
**Délibération N°260625/02R**  
*Abroge et remplace la D260625/02*

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	34
Excusés :	8
Pouvoirs : ...	5
<b>Votants : ...</b>	<b>41</b>

Le **26 juin 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS** à **BARCELONNE DU GERS**.

Présents : Mrs et Mmes, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, DEHEZ Gérard, ROUABLE Hervé, PARGADE Jacques, MECHIN Isabelle,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie,  
BARRAILH-LAFARGUE Vincent à POMIES Claude,  
VACHER Béatrice à MARTI Jérémy,  
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,  
SAINT GERMAIN Dominique à MADER Karl,



**Objet : Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association ALALE à compter du 1er septembre 2025**

Vu les statuts de la Communauté de communes portant compétence en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements d'accueil périscolaire et extrascolaire,

Vu le procès-verbal en date du 16 avril 2013 de mise à disposition de la commune d'Aire sur l'Adour à la Communauté de communes des bâtiments du centre de loisirs sis quartier de la plaine à Aire sur l'Adour,

Vu la délibération N° D270525/01 en date du 27 mai 2025 approuvant la reprise des activités périscolaires et extrascolaires en gestion directe par la Communauté de Communes,

Considérant que l'association ALALE a besoin de locaux pour mener des actions qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, notamment :

- Animation d'un centre de vie sociale labellisé par la CAF des Landes
- Actions d'animation auprès de la jeunesse
- Participation à l'animation de l'accueil de jour d'adultes handicapés sur le site

Il est proposé de mettre à disposition de l'association un bâtiment du Centre de Loisirs d'Aire sur l'Adour à titre gracieux. Cette mise à disposition est proposée pour une durée de 23 mois, allant du 1er septembre 2025 au 31 juillet 2027.

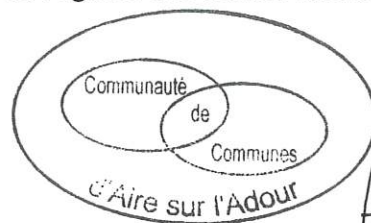
Il est demandé d'autoriser le Président à signer la convention afférente à cette mise à disposition.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition des locaux 3, 4 et 5 du centre de loisirs d'Aire sur l'Adour avec l'association ALALE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 31 juillet 2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHERS